



SYNDICAT du SOUTIEN SCOLAIRE
Chemin-du-Roy (CSN)

Le Courrier du Roy

Journal syndical CSN du personnel de soutien
de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Juin 2016

Volume 18, numéro 3

Quand aurons-nous notre rétro?

Voici une question bien à la mode. Nous attendons tous ce moment avec impatience. Malheureusement, pour cette partie du processus, nous ne pouvons pas faire grand-chose localement. Présentement, les différents comités de négociation terminent l'écriture des textes pour la prochaine convention collective. Nous avons eu l'information qu'il y avait des sujets qui nécessitaient encore certaines discussions entre les parties. Notre comité de négociation est encore au travail actuellement pour tenter de finaliser le tout, le plus rapidement possible, mais en s'assurant que les textes officiels respectent bien les ententes de principes des négociations. Il ne faut pas oublier que nous devrons composer avec ces textes de convention collective jusqu'au 31 mars 2020.

Lorsque la convention collective sera officiellement signée, voici ce qui devrait se passer :

- Les ouvriers spécialisés se qualifiant pour la prime d'attraction et de rétention auront droit à une prime de 10%, rétroactive à la date de signature de la convention collective. Prendre note qu'une démarche d'une durée de 120 jours sera nécessaire avant de prévoir le versement de cette prime.
- Un montant forfaitaire équivalent à 1% soit 0,30\$* de l'heure régulière travaillée sera payé. Pour les personnes salariées régulières travaillant à 35h ou 38h45, ce montant devrait être d'environ 500\$.

- Au 1^{er} avril 2016, nous avions une augmentation de 1,5% de prévue, ce montant sera versé rétroactivement à partir de cette date.

Comme vous le savez, nous sommes beaucoup d'employés à la commission scolaire et toutes ces nouvelles démarches nécessiteront beaucoup de travail pour nos collègues du personnel de soutien travaillant à la paie, au service des ressources humaines. Nous vous invitons à faire preuve de compréhension et de solidarité à leur égard. J'en profite pour remercier toute cette importante équipe de travail, qui doit, elle aussi, composer avec de nombreuses coupures. Chapeau les filles!!

Par la suite :

- une augmentation de 1,75% au 1^{er} avril 2017
- une augmentation de 2% au 1^{er} avril 2018
- Au 1^{er} avril 2019, un montant forfaitaire de 0,5%, soit 0,16\$* de l'heure régulière travaillée, ce montant devrait être d'environ 250 \$. À ce montant s'ajoutera l'intégration à la nouvelle structure salariale concernant la relativité salariale.

En attendant, restons patients et profitons du beau temps. Bonnes vacances à tous!

Gabrielle Messier, présidente

* Basé sur le salaire moyen provincial



Syndicat du soutien scolaire du Chemin-du-Roy (CSN)
946, rue Saint-Paul, Trois-Rivières (Québec) G9A 1J3
Téléphone : (819) 373-5473 Télécopie : (819) 373-2486
Courrier interne : École Saint-Paul
Courrier électronique : soutienCSN@csdroy.qc.ca
Site internet : www.soutienduroy.ca
Groupe Facebook : soutienduroy

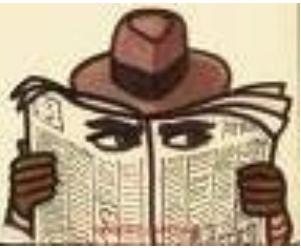


Mesures transitoires relatives aux retraites progressives

Dans la prochaine convention collective, les nouvelles règles qui ont été négociées concernant la date de la retraite ainsi que la pénalité actuarielle par année d'anticipation de la retraite devraient s'appliquer dès la signature de la convention sans aucune mesure transitoire.	progressive est effective au plus tard le 8 septembre 2016 pourra bénéficier des mesures transitoires. Comme la demande de retraite progressive doit parvenir à la commission dans un délai de 90 jours avant que celle-ci soit effective, votre demande doit être effectuée par écrit au plus tard le 10 juin 2016 afin de bénéficier des mesures transitoires.
Au cours de la rédaction des textes de l'entente de la table centrale, les représentants du Front commun ont tenu à ajouter des mesures transitoires permettant aux salarié-es du secteur public de prendre une retraite progressive selon les conditions actuelles du RREGOP, soit la retraite à 60 ans sans pénalité actuarielle et une pénalité actuarielle de 4% par anticipation (ces modalités seront modifiées respectivement le 1 ^{er} juillet 2019 et le 1 ^{er} juillet 2020).	Alors si vous êtes touchés par les changements aux règles du RREGOP et que vous souhaitez bénéficier des mesures transitoires, hâtez-vous de faire votre demande.
Ainsi, toute personne dont l'entente de retraite	Pour plus d'information, contactez le bureau du syndicat au 819-373-5473. Odette Brûlé, secrétaire

Entente intervenue entre la commission scolaire et votre syndicat concernant le travail d'été

Pour les personnes pouvant effectuer du travail d'été à la commission scolaire, certaines applications de cette clause de la convention collective pouvaient créer certains litiges. Nous avons convenu avec l'employeur d'une entente pouvant améliorer la façon de faire et éviter certains mécontentements. En voici les grandes lignes : Malgré la clause 5-6.04 a) ii), pour les personnes salariées régulières qui détiennent un poste cyclique et qui soumettent leur intention d'accepter un surcroît de travail qui peut leur être offert, les dix jours de vacances obligatoires peuvent se prendre à d'autres moments	qu'avant la date prévue de mise à pied. Les dix jours obligatoires doivent se prendre entre le jour qui suit le dernier jour de travail et la date prévue du rappel au travail de la personne. Lorsque la commission procède au rappel des personnes qui ont soumis leur nom, sous réserve des exigences, elle le fait dans un premier temps par ancienneté dans l'école ou le centre et à défaut, par ancienneté parmi l'ensemble des personnes qui ont soumis leur nom. Gabrielle Messier, Présidente
---	--

Courrier du Roy : Journal officiel Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy (CSN)	
	<u>Responsable journal :</u> Odette Brûlé
	<u>Correction :</u> Pascale Dufresne
 soutienduroy	Courrier électronique : soutienCSN@csduroy.qc.ca Courrier interne : École Saint-Paul Site internet : www.soutienduroy.ca

UN RÉSEAU QUI FAIT **grandir**

À LA DÉFENSE
DE NOS SERVICES
DE GARDE
ÉDUCATIFS



24H POUR UN RÉSEAU QUI FAIT GRANDIR

MANIFESTATION devant l'Assemblée nationale du Québec
DÉPART à 11h30 coin avenue du Parc et Grande Allée à Québec
INSCRIPTION : AU BUREAU DE VOTRE SYNDICAT AU 819-373-5473

LE 4 JUIN 2016

Allons massivement signifier au gouvernement notre mécontentement



"Un réseau qui fait grandir" est une grande campagne portée par la CSN, pour défendre nos services de garde éducatifs en CPE, nos service de garde en milieu familial ainsi que ceux en milieu scolaire.

Nous devons dénoncer les attaques du gouvernement Couillard face à nos services de garde de qualité.

Une campagne de signature de carte postale est présentement en cours et ce jusqu'à l'automne prochain.

Ces cartes seront déposées à l'Assemblée Nationale.

Nous vous invitons à signer cette carte en appui.

Également, pour signifier notre inquiétude, une manifestation a été organisée.

**VENEZ AVEC VOTRE FAMILLE ET VOS AMIS,
À LA MANIFESTATION DU 4 JUIN À QUÉBEC.**

Des autobus vous attendront au Centre Les Rivières,
près de l'ancien magasin Target à 9h15.

Un dîner sera offert et nous serons de retour à Trois-Rivières pour 14h30.
Pour toutes questions, vous pouvez nous rejoindre au bureau du syndicat au 819-373-5473.

BIENVENUE À TOUS !!

Gabrielle Messier, présidente

À ne pas oublier en juin

Remplacement de technicien en service de garde

N'oubliez pas que c'est en juin que les éducatrices en service de garde, classe nominale et classe principale, doivent s'inscrire auprès de la commission scolaire sur la liste des personnes qui veulent effectuer des remplacements de technicien durant la prochaine année. Pour vous aider, le syndicat a produit un formulaire qui sera envoyé dans vos milieux par le courriel du service de garde. Vous pouvez également en faire la demande au bureau du syndicat.

Personne surveillante d'élèves désirant s'inscrire sur la liste commission scolaire

Le formulaire pour s'inscrire sur la liste commission scolaire tel que prévu au chapitre 10 de notre convention collective sera envoyé dans vos écoles dès le début de juin. Cette liste s'adresse aux personnes salariées surveillantes d'élèves du chapitre 10 pour leur permettre d'être rappelées dans une autre école advenant le cas où il n'y aurait plus de travail disponible dans votre école en août prochain. Vous pouvez également vous procurer le formulaire au bureau du syndicat.

Inscription sur la liste des personnes qui veulent effectuer du travail d'été.

Vous avez 5 jours après la réception de votre lettre de mise à pied, pour vous inscrire sur la liste des personnes qui sont disponibles pour effectuer du travail d'été. Un formulaire a été produit par votre syndicat et est envoyé dans les écoles au début de juin. Faites-en la demande à votre secrétaire d'école ou directement au bureau du syndicat.

Odette Brûlé, secrétaire

Mise à jour de la liste d'ancienneté

L'ancienneté est l'un des éléments les plus importants de la convention collective car c'est l'ancienneté qui détermine, entre autres, à quel rang vous pourrez faire votre choix de poste lors de la séance d'affectation. Afin de vous assurer de son exactitude, n'oubliez pas de la vérifier à chaque année car s'il y avait une erreur, il est important de contester à l'intérieur des délais pour que ce soit corrigé.

	Mise à jour	Liste préliminaire	Période de contestation	Devient officielle
Secteur général et service de garde	Le 15 août de chaque année pour l'ancienneté au 30 juin	Entre le 15 août et le 15 septembre de chaque année	45 jours	Après les 45 jours
Secteur adaptation scolaire	En juillet	En même temps que la commission informe de la date de la séance, elle produit la liste d'ancienneté, le tout avant le dernier jour de travail précédent la mise à pied en juin	Indiqué dans la lettre envoyée par la commission.	Avant la séance d'affectation en août

Reconnaissance au personnel de soutien

Le 19 mai dernier avait lieu, la soirée de Reconnaissance de la commission scolaire. Plusieurs membres du personnel de soutien ont été honorés. Félicitations à toutes ces personnes.

- Marie-Claude Blanchette, secrétaire d'école à l'école aux Deux-Étangs
- Rebecca Charest, technicienne en éducation spécialisée à l'école de la Solidarité
- France Bellemare, technicienne en éducation spécialisée à l'école de la Source
- Marie Richer, technicienne en éducation spécialisée à l'école Dollard
- Sandra Doucet, technicienne en service de garde à l'école du Bois-Joli
- Isabelle Berthiaume-Chartier, tech. en éducation spécialisée à l'école du Versant-de-la-Batiscan
- Nancy Marcouiller, technicienne en éducation spécialisée à l'école Louis-de-France
- François Lefebvre, technicien en éducation spécialisée à l'école Marie-Leneuf
- David Rodrigue, éducateur en SDG à l'école primaire de l'Académie Sportive, Édifice des Sports
- Sonia Simard, secrétaire d'école à l'école Primaire de Louiseville
- Marie-France Hébert, éducatrice en service de garde à l'école Saint-Pie X
- Mireille Côté, technicienne en documentation à l'école secondaire l'Escale.

Les séances d'affectations du secteur adaptation scolaire et des services de garde

Toutes ces séances auront lieu à l'école secondaire Chavigny, au 365 rue Chavigny, Trois-Rivières.

Séances :	Personnes concernées :	Date et lieu :
Services de garde	personnes détenant un poste régulier	29 juin 8h30, à l'auditorium
Adaptation scolaire	personnes détenant un poste régulier	12 août 8h30, à l'auditorium
Postes résiduels en adaptation scolaire	<ul style="list-style-type: none">• personnes salariées régulières détenant un poste à la commission scolaire,• personne détenant un chapitre 10• personne inscrite sur la liste de priorité d'embauche	17 août au salon Denis-Brûlé
Postes résiduels en services de gardes et pour les remplacements des postes d'éducatrice temporairement vacants pour l'année en cours	<ul style="list-style-type: none">• personnes salariées régulières détenant un poste à la commission scolaire,• éducatrice en SDG non-rappelée,• personne détenant un chapitre 10,• personne inscrite sur la liste de priorité d'embauche	18 août au salon Denis-Brûlé
Remplacements en adaptation scolaire	<ul style="list-style-type: none">• Personne inscrite sur la liste de priorité d'embauche,• personne détenant un chapitre 10 dans la même école,• personne inscrite pour un comblement de l'horaire	19 août au salon Denis-Brûlé

* Pour obtenir un poste ou un remplacement, vous devez répondre aux qualifications et exigences, à noter aussi que le test de français doit être passé, n'oubliez pas d'avoir les preuves avec vous.

Journées chômées et payées

Année scolaire 2016-2017

PERSONNEL DE SOUTIEN

Vendredi 1 ^{er} juillet 2016	Lundi 2 janvier 2017
Lundi 5 septembre 2016	Mardi 3 janvier 2017
Lundi 10 octobre 2016	Mercredi 4 janvier 2017
Lundi 26 décembre 2016	Jeudi 5 janvier 2017 *
Mardi 27 décembre 2016	Vendredi 6 janvier 2017*
Mercredi 28 décembre 2016	Vendredi 14 avril 2017
Jeudi 29 décembre 2016	Lundi 17 avril 2017
Vendredi 30 décembre 2016	Lundi 22 mai 2017
	Lundi 26 juin 2017

* Deux journées compensatoires fixées à même le calendrier des journées chômées et payées pour les personnes salariées régulières à l'emploi de la Commission scolaire au 1^{er} juin 1993 ou couvertes par l'annexe « A » de l'arrangement local de septembre 2001.

Cessation partielle des activités (Période de fermeture)

La Commission scolaire du Chemin-du-Roy fixe la période de cessation partielle de ses activités du 18 juillet au 29 juillet 2016 inclusivement, et ce, aux fins de la prise de vacances.

Ces enfants font le bonheur de nos collègues qui sont de nouveaux parents

Lylou, née le 21 avril 2014, fille de **Michèle Leblanc**, technicienne en éducation spécialisée à l'école Cardinal-Roy.

Éli, né le 29 mars 2015, fils de **Marie-Claude Cossette**, technicienne en éducation spécialisée à l'école Sainte-Thérèse.

Rose, née le 7 août 2015, fille de **Marilène Dubé**, éducatrice en service de garde à l'école Intégrée des Forges.

Samuel, né le 18 septembre 2015, fils d'**Émilie St-Cyr**, opératrice en imprimerie au Centre de formation professionnelle Bel avenir.

Aurélia, née le 8 novembre 2015, fille de **Sabrina Chartray**, technicienne en éducation spécialisée à l'école Marie-Leneuf.

Loan, né le 15 décembre 2015, fils de **Kathleen Deveault**, secrétaire d'école à l'édifice Panneton du Centre d'éducation des adultes.

Cédric, né le 17 décembre 2015, fils de **Karine Gagnon**, éducatrice en service de garde à l'école De la Source.

Mya, née le 13 août 2015, fille de **Émilie Marchand**, technicienne en éducation spécialisée à l'école Sacré-Cœur.

Kaïna, née le 22 décembre 2015, fille de **Karine Grenier**, technicienne en éducation spécialisée à l'école secondaire l'Escale.

Léo, né le 19 janvier 2016, fils de **Claudia Légaré-Poisson**, agent de bureau classe 1 au GARE et de **François Maxime Blais**, opérateur en informatique au Centre de formation professionnelle Bel avenir.

Abygaël, née le 7 mars 2016, fille de **Véronique Plante-Huard**, éducatrice en service de garde à l'école Les Terrasses

Benjamin, né le 9 avril 2016, fils de **Marie-Ève Pronovost**, éducatrice en service de garde à l'École intégrée des Forges.

Thomas, né le 16 avril 2016, fils de **Dominique Savard**, technicienne en service de garde à l'École Louis-de-France.

Jérémy, né le 26 mai 2016, fils de **Mélanie Bergeron**, technicienne en éducation spécialisée à l'école Mond-Ami.

Émile, né le 11 mai 2016, fils de **Cynthia Lemay**, technicienne en service de garde à l'École Sainte-Catherine/Saint-Dominique et trésorière du syndicat

Félicitations aux heureux parents

BONNE RETRAITE

- **Yolande Bourassa**, surveillante d'élèves à l'école secondaire Chavigny
- **France Côté**, secrétaire de gestion à l'école secondaire l'Escale
- **Micheline Forges**, surveillante d'élèves à l'école Beau Soleil
- **Lyne Guilmette**, surveillante d'élèves à l'école secondaire Chavigny
- **Claire Paquet**, technicienne en éducation spécialisée à l'école Sainte-Catherine/Saint Dominique
- **Nicole Trottier**, agente de bureau classe principale au Service des ressources matérielles et de l'informatique
- **Daniel Vadeboncoeur**, technicien en travaux pratiques à l'école secondaire Chavigny



Les membres du comité exécutif de votre syndicat désirent vous souhaiter d'excellentes vacances. Profitez-en pour passer de bons moments en compagnie de votre famille et de gens qui vous sont chers afin de faire le plein d'énergie pour le retour en force en l'automne.

Bonnes vacances à tous !

Pascale Dufrene

Martine Lemire

Gabrielle Messier

Odette Brûlé

Odette Brûlé